



Sommaire :

Revendications de la CGT pour la rentrée

Prime pouvoir d'achat à Brest métropole,

Avancements de grade

Dans les services

Ne pas confondre congés et vacances !



Les revendications de la CGT Fonction Publique pour la rentrée

Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle, «un outil de politique salariale pour les collectivités qui souhaiteraient la verser à leurs agents effective à compter de septembre pour l'État et l'Hospitalière, selon délibération pour les collectivités» sera versée à l'automne, comme le stipule le décret paru au 31 juillet pour les versants de l'État et de l'Hospitalière.

Le gouvernement, en l'absence de décret spécifique pour le versant territorial, a donc décidé de mettre en avant la libre administration des collectivités pour une éventuelle mise en place de la prime en direction des agent-es du versant territorial.

Il s'agit d'une rupture d'égalité et d'une mesure discriminatoire évidente. La fédération CGT Services publics n'accepte pas que les 2 millions d'agents territoriaux, soient soumis à la "bonne volonté" des employeurs territoriaux, alors que ces mesures devraient être égalitaires dans l'ensemble de la Fonction publique. C'est pourquoi la CGT demande la création d'une ligne budgétaire qui permette à l'ensemble des collectivités et établissements publics de mettre la prime en place pour l'ensemble des agent-es (fonctionnaires, contractuels, CDI...). Dans le cas contraire, votre mesure inégalitaire, qui ostracise les territoriaux, ne peut que nous inciter à partout, engager le rapport de force pour obtenir satisfaction localement. Vous en porterez la responsabilité.

Les mesures pour le pouvoir d'achat et l'augmentation de 1,5 % du point d'indice, annoncées le 12 juin dernier, qui sont à mettre à l'actif des fortes mobilisations des agent-es, sont largement insuffisantes.

Porter l'indice de rémunération de base au niveau de l'augmentation mécanique du SMIC sans se préoccuper de la refonte des grilles de rémunération, ne fait qu'aggraver la situation pour tous les agents, toute catégorie hiérarchique confondue. L'ajout des quelques points en bas des grilles, afin de remettre de la progressivité, n'est pas à la hauteur d'une réelle reconnaissance des qualifications ! La reconnaissance des agentes et agents dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement quotidien doit être une priorité absolue. La fédération CGT des Services publics porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui sont l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.

Cette question des rémunérations est intimement liée à la question des retraites et depuis le mois de janvier, nous avons connu le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies et des centaines de milliers d'agents publics, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisés, et ont fait grève plusieurs jours, refusant très majoritaire, dans toute la société, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite.

En conséquence, nous vous réitérons nos revendications pour :

- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- Le retour à un départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'application d'une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes ;
- Une pension minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- La prise en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi.

La mobilisation et l'engagement contre cette réforme injuste, infondée et inefficace sont pour la fédération CGT des Services publics toujours à l'ordre du jour.

Et concernant l'ensemble de notre champ professionnel, nos revendications persistent pour :

- L'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles et la reconnaissance des qualifications ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'augmentation générale des salaires ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesures essentielles pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites ! ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;
- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Prime Pouvoir d'achat : la CGT interpelle la Métropole !

Courrier du 6 juillet 2023

« Monsieur le Président,

Suite aux annonces présidentielles, une prime va être accordée par le gouvernement aux agents de l'état et de l'hospitalière. Nous, **fonctionnaires territoriaux** sommes les oubliés.

Cette prime pourra être accordée par **les collectivités volontaires**. Aussi, nous vous proposons d'ouvrir les négociations concernant la prime exceptionnelle dite de préservation du pouvoir d'achat.

Ainsi nous vous demandons, Monsieur le Président, que les négociations permettent l'octroi d'une prime qui sera la plus conséquente possible pour vos agents, qui subissent de plein fouet la crise du logement, les conflits armés et l'augmentation exponentielle du coût de la vie.

Pour la CGT, une prime égale doit être accordée à tous les agents de Brest métropole, titulaires comme contractuels.

La CGT est également engagée dans la bataille pour le pouvoir d'achat. Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel, s'élève désormais à plus de 16 %, la mesure d'augmentation du point d'indice de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante. »

Avancements de Grade : la CGT à l'offensive !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les réunions tripartites (BM - Service - CGT) se sont tenues pour défendre les droits des camarades à pouvoir bénéficier d'un légitime avancement de grade : nous avons bataillé bec et ongles face aux impératifs économiques de la collectivité pour ne pas promouvoir tel.elle ou tel.elle agent.e.

La CGT a réaffirmé sa volonté de la mise en place d'une grille unique d'évaluation (annuelle et pour le grade) : pourquoi, n'ai-je pas eu mon grade alors que mon évaluation annuelle était excellente ? Injustice flagrante !

Tout.e agent.e (qui réunit les conditions statutaires : ancienneté, etc.) a vocation à occuper tous les grades de son cadre d'emploi. : point final !

Dans les services, la rentrée s'annonce chaude !

Dans nombre de services, la rentrée s'annonce active !

L'été n'a pas mis sous le tapis ni les revendications des agent.e.s ni les coups tordus des directions pour faire des économies sur le dos des collègues, au détriment du service rendu au public.

Dans les médiathèques, la question du roulement des samedis travaillés commence à émerger, lorsque l'on compare à ce qui est pratiqué dans les collectivités et métropoles comparables.

Dans les Ehpad, la question du manque de moyens humains et les sombres perspectives font monter la colère : les agent.es avec la CGT vont travailler à mettre en place une riposte collective.

Dans les écoles, les compressions de personnel (concierges) et la réduction de l'offre de service public (horaires de haltes du soir) ne sont pas sans conséquence sur le plan social.

La liste n'est pas exhaustive : CCAS, Espaces Verts, Propreté, etc.

La CGT Brest métropole sera de tous ces combats pour faire valoir les droits des agent.e.s et travaillera sans cesse à l'unité des luttes contre les politiques comptables qui se font au détriment du service rendu aux populations de notre territoire !

Journal financé par les syndiqué.es CGT de Brest Métropole

Directeur de la publication

Seb Autret

Rédacteur en chef

Rom Leduc

Syndicat CGT Brest Métropole

Hôtel de Métropole

24, rue Coat Ar Gueven

CS 138226

29238 Brest Cedex 2

02 98 33 52 51 / 06 65 79 91 92

cgt@brest-metropole.fr

Ne pas confondre congés et vacances !

Plus de quatre-vingt-cinq ans après l'instauration des congés payés, la démocratisation des vacances amorcée pendant la période des Trente Glorieuses est au point mort. Un point de clivage de plus... Historiquement lié au syndicalisme et facteur de cohésion, le tourisme social n'en est que plus indispensable. Colos, camps ou encore centres de loisirs pour les jeunes selon les âges, séjours familiaux au bord de la mer ou à la montagne, voyages à l'étranger... Pour qui veut faire ses valises, l'étendue des propositions est infinie. À condition que les finances suivent ou que les aides soient à la hauteur. Or, en ce début de XXI^e siècle, au pays qui s'enorgueillit du Front populaire, de juin 1936 et de la conquête sociale que furent les congés payés, **un gros tiers des Français (reste encore chez eux)**. Le taux de départs plafonne depuis quarante ans. La définition des vacances qui prévaut pour la statistique et les pouvoirs publics est pourtant modeste. C'est « l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile ». Il peut donc s'agir d'un séjour à quelques kilomètres de chez soi pour visiter la famille ou d'un week-end prolongé chez des amis. À mille lieues des deux semaines au bord de la mer qui font partie de l'imagerie des vacances.

1936, les images iconiques.

Des gares et des trains bondés, des familles d'ouvriers sur la plage, découvrant la mer, la vie au grand air et les joies du camping improvisé... Les photographies de l'été 1936 illustrent une parenthèse enchantée dans une période sombre ; elles demeurent iconiques et marquent, dans l'imaginaire, l'avènement des vacances pour la France laborieuse. Mais si les billets populaires de congés annuels, aïeux des actuels billets congés annuels de la SNCF, s'arrachent effectivement, les départs en vacances d'ouvriers sont en fait très limités. Il faut attendre l'après-guerre, la croissance -économique des Trente Glorieuses (démocratisation de l'automobile, grands aménagements touristiques) et, surtout, des décennies d'efforts du mouvement syndical pour que le tourisme se développe largement dans toutes les couches de la population. Via des associations – la plus connue est Tourisme et travail, proche de la CGT –, les organisations syndicales mettent en effet en place des dispositifs pour organiser les vacances des bénéficiaires de leurs comités d'entreprise. **Le droit aux congés payés, ce n'est pas le droit à partir en vacances.**

Une utopie contrariée.

Certes, la durée des congés payés est passée de deux semaines en 1936 à trois en 1956, quatre en 1969, puis cinq en 1981. « Huit millions de Français partent en vacances en 1951, contre vingt millions en 1967, et près de trente millions en 1979 », note l'historien Sylvain Pattieu. Depuis, un plafond de verre s'est installé. Du côté législatif, la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 a bien fait de l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs un objectif national et un droit fondamental. Mais elle en reste au stade du vœu pieux. En effet, à quoi sert un droit si aucune politique publique ne permet de le mettre en œuvre ? La dernière en date, visant à soutenir le départ en vacances du plus grand nombre, remonte à 1982, avec le lancement des chèques-vacances. « Déjà, dans les faits, le droit au congés payés est souvent entravé. Dans les entreprises, il est de plus en plus difficile de prendre ses congés quand on le veut, note Régis Crunchant, du collectif confédéral culture, sport et tourisme social de la CGT. Entre manque de personnel et charge de travail, il arrive de plus en plus souvent que la période choisie par le salarié ne convienne pas au patron. Et, aujourd'hui, c'est le niveau des salaires qui est une entrave au départ en vacances. Si nous gagnons cette bataille, chacun pourra faire son choix de vacances. ». C'est un clivage social qui n'est jamais pointé. **En dehors des classes moyennes supérieures, voire des salariés des grandes entreprises où existent encore des CSE disposant d'importants moyens, la hausse du coût de la vie et l'inflation poussent les ménages à rogner sur les vacances.** Au mieux, ceux qui n'y ont pas renoncé limitent leurs dépenses pendant leur séjour, au pire, elles partent de moins en moins longtemps. Quant aux fameux chèques-vacances, ils finissent trop souvent par servir à arrondir les fins de mois (restaurant, voire fast-food, parc de loisirs, billets de train ...).

Dans les entreprises, il est de plus en plus difficile de prendre ses congés quand on le veut

Un droit fondamental.

Signe des temps, le chèque-vacances, distribué la plupart du temps par les CSE, va dans le sens de l'individualisation de l'action sociale. En le créant, les pouvoirs publics ont fait passer par pertes et profits la volonté originelle de démocratisation des vacances et d'émancipation des travailleurs par le temps libre. Un cap que le tourisme social tente de préserver. Les CSE CGT qui ont conservé des centres de vacances ont rejoint le réseau Unat (Union nationale des associations de tourisme de plein air), qui interpelle régulièrement les pouvoirs publics. Face à la montée en gamme des colonies de vacances des enfants, ses opérateurs se battent pour conserver des offres accessibles à tous, par exemple en accueillant divers dispositifs de soutien au départ des plus précaires. En plus d'offrir « le partage d'une expérience de sociabilité », ces centres de vacances, notamment ceux qui sont gérés par les CSE CGT, mettent un point d'honneur à proposer « des animations culturelles de qualité, tient à rappeler Régis Crunchant. Pour nous, la culture est aussi moyen émancipateur contre les prisons qu'on se met dans la tête en se disant telle musique ce n'est pas pour moi, je ne peux pas aller voir tel spectacle. Or, il faut en donner les clefs de compréhension ». **Le propre des vacances ou du tourisme est en effet d'aller à la découverte de l'inconnu. Or, le tourisme social, comme les colonies de vacances, sont un pilier de l'éducation populaire.** À l'heure où le gouvernement s'apprête, par exemple, à mettre 110 millions sur la table pour un service national universel (SNU) au nom de la cohésion de la jeunesse et de sa découverte de la vie collective, il pourrait, au même motif, soutenir les colonies de vacances et, plus largement, le tourisme social et solidaire.